



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase :

QU' à sa séance ordinaire du 4 février 2019 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a présenté le **Projet de règlement R 189-2019** intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 189-2019 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

QUE ce projet de règlement a pour objet de se conformer à la législation fédérale et provinciale qui a légalisée et encadrée la consommation de cannabis au Canada;

QUE ce projet de règlement prévoit expressément, pour les employés municipaux, l'interdiction de consommer ou d'être sous l'influence de cannabis durant les heures de travail, en plus de toute autre drogue illicite;

QUE ce projet de règlement ne présente aucune incidence financière pour la municipalité;

QU' à la même séance régulière du Conseil municipal du 4 février 2019, un avis de motion a été donné par le conseiller Monsieur Pierre Després pour l'adoption dudit règlement lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 4 mars 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard dans les 21 jours de la date de publication de cet avis**, à la direction générale de la Municipalité;

QUE cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de trente (30) jours à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 6^e jour du mois de février 2019



Marc Leblanc, L.L.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier